



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche

1 rue Serre du Serret
BP 337

07 003 PRIVAS Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07

Télécopie : 04 75 30 53 94

agglo@privas-centre-ardeche.fr

www.privass-centre-ardeche.fr

B - Objet de la commission de délégation de service public

Avenants n°1 au marché public intitulé « Confection de repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile »

Lot n°1 - « Vallée de l'Eyrieux »

Lot n°2 - « Vallée de l'Ouvèze »

C - Exposé des motifs

Titulaire des lots n°1 et 2 :

API Restauration SAS
478, allée des Fruitiers
Quartier Champgrand Est
26270 - LORIOL-SUR-DRÔME
Tél : 04 75 91 13 92

- Date de la notification du marché public pour les deux lots : 29/10/2020
- Durée d'exécution du marché public pour les deux lots : 24 mois, reconductible 2 fois par période(s) successive(s) de 12 mois

Montant initial unitaire par repas du marché public ou de l'accord-cadre pour les deux lots

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : 3,79 €
- Montant TTC : 4,00 €

Montant unitaire par repas du marché public ou de l'accord-cadre pour les deux lots suite avenant n° 1 :

- Taux de la TVA : 5,5%
- Montant HT : 4,01 €
- Montant TTC : 4,23€

Modifications apportées par l'avenant pour les deux lots :

L'article 1 – Élaboration des menus du CCTP est modifié comme suit :

Les évolutions législatives et réglementaires (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » et loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 dite « Egalim 2 ») engagent la restauration collective vers une alimentation plus saine et plus durable.

Les lois Egalim 2 et « Climat et résilience » ont fixé des objectifs des objectifs de volume d'aliments durables et BIO pour les repas servis en restauration collective, ce qui engendre un surcoût des matières premières, d'où un surcoût au repas.

Incidence financière de l'avenant pour les deux lots :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT : 0,23 €
- Montant TTC : 0,24 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 11,87 % par rapport au marché initial

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 5,5 %
- Montant HT : 4,24 €
- Montant TTC : 4,47 €

Motifs de l'avenant :

- Article L.2194 – 1 du Code de la Commande publique :

Un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence réglementaire, lorsque [.....]

3° Les modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues ;

Qu'elles soient apportées par voie conventionnelle ou, lorsqu'il s'agit d'un contrat administratif, par l'acheteur unilatéralement, de telles modifications ne peuvent changer la nature globale du marché.

- Article R.2194-5 du Code de la Commande publique :

- Le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles [R.2194-3](#) et [R.2194-4](#) sont applicables.

- Article R.2194-3 du Code de la Commande publique

Lorsque le marché est conclu par un pouvoir adjudicateur, le montant de la modification prévue à l'article R. 2194-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du marché initial. Lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, cette limite s'applique au montant de chaque modification. Ces modifications successives ne doivent pas avoir pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence

- Article R.2194-4 du Code de la Commande publique :

Pour le calcul du montant de la modification mentionnée à l'article [R. 2194-2](#), l'acheteur tient compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix.

Les conditions définies ci-dessus étant remplies,

- Article L.1414-4 du Code général des collectivités territoriales :

Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres.

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 29 juin.2022

La commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
François ARSAC	Président de la Commission Président du Centre intercommunal d'action sociale Privas Centre Ardèche	T
Michel CIMAZ	1 ^{er} Vice-Président	T
François VEYREINC	Administrateur	T
Doriane LEXTRAIT	Administratrice	T

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres**■ Le quorum est atteint**Non Oui

La commission

 peut ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission de délégation de service public

Arnaud LOCATELLI	Attaché territorial, responsable du service marchés publics mutualisé Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche/Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche
Sylvie VANNIER	Conseillère principale des APS, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche

F1 – Décision de la commission d'appel d'offre Lot n° 1

AVIS FAVORABLE A LA CONCLUSION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°1 (VALLÉE DE L'EYRIEUX) DU MARCHÉ PUBLIC « CONFECTION DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE »

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4 (quatre)
- Contre : 0 (zéro)
- Abstentions : 0 (zéro)

F2 – Décision de la commission d'appel d'offre Lot n° 2

AVIS FAVORABLE A LA CONCLUSION DE L'AVENANT N°2 AU LOT N°2 (VALLÉE DE L'OUVÈZE) DU MARCHÉ PUBLIC « CONFECTION DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE »

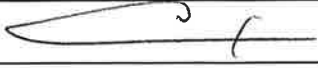



■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 4 (quatre)
- Contre : 0 (zéro)
- Abstentions : 0 (zéro)

G - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

A Privas, le 29/06/2022

Nom et prénom	Signature
ALBALE Françoise	
ELMAZ Michel	
VEYREINC Françoise	
WEXTRAIT Doreane	

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

Aucune observation